VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le vendredi 21 janvier 2011 à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de M. Gérard FROMM, Maire.

CONVOCATION	
Date	14/01/2011
Affichage	14/01/2011

Etaient Présents: POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

BRE DES M E ONSEIL M UN	
Présents	Procurations et Absents
26	7
	ONSEIL MUN Présents

Etaient Représentés:

CIRIO Raymond pouvoir à JALADE Jacques MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard NICOLOSO Alain pouvoir à POYAU Aurélie PEYTHIEU Eric pouvoir à DJEFFAL Mohamed ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe SIMOND Stéphane pouvoir à ROUBAUD Sabin ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

THEME: DIVERS 8

OBJET: RECENSEMENT DE LA

POPULATION

<u>Absents-Excusés</u>: CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain, PEYTHIEU Eric, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur: Francine DAERDEN

Vu l'arrêté portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 du 05/06/2003,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 156,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le montant de la dotation forfaitaire versée par l'INSEE et fixée pour l'année 2011 à la somme de 2 718 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

• que les agents recenseurs chargés des opérations de recensement de la population, effectuées à Briançon du 20 janvier au 26 février 2011, seront rémunérés comme suit :

Rémunération pour chaque bulletin

Bulletin individuel	2,00 €
Feuille de logement	1,42 €
Dossier d'adresse collective	1,45 €
Feuille de logement non enquêtée	0,85€
Feuille d'adresse non enquêtée	0,70 €
Séances de formation (2 sessions d'1/2 journée)	20,00 €
Repérage des adresses	40,00€
Forfait déplacement	65,00 €
Prime	50,00€

La dépense correspondante sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville.

• D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33 CONTRE:0

ABSTENTION: 0 NE VOTE PAS: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

e ard FROMM

TRANSMIS LE 25 JAN. 2011

NOTIFIÉ LE